

### COMPTE RENDU DU CTPM DU 11 JUILLET 2011

Frédéric Mitterrand a ouvert la séance du CTPM en déclarant avoir lu en détail les textes qui lui sont parvenus de l'intersyndicale : « J'ai du mal à trouver le ton juste avec vous, et je suis surpris devant la vigueur quelquefois des propos. Cependant j'ai le désir d'être constamment à votre écoute et de vous apporter les réponses les plus acceptables. »

**Déclaration intersyndicale**, jointe au procès-verbal (jointe à cet envoi).

**Frédéric Mitterrand** répond à cette déclaration, morceaux choisis : « J'ai toujours été très attentif aux préoccupations des personnels, par ailleurs les préavis de grève déposés ces derniers temps témoignent des préoccupations des agents. Pourtant un ministère modernisé, aux missions redéfinies et réaffirmées est nécessaire afin de le rendre plus fort notamment quant au rôle régulateur de l'Etat et à ses ambitions en matière de démocratisation de la culture.

Le budget global du ministère de la culture et de la communication (MCC) est en légère augmentation. Ceci n'est pas négligeable au regard des coupes drastiques dans les budgets de la culture pratiquées par d'autres pays européens. La contrainte publique qui pèse est forte mais elle l'est moins au MCC.

Pour 2012, nous devons porter de nouvelles ambitions, parce que le monde change les politiques publiques culturelles doivent s'adapter. Il est illusoire de vouloir appuyer sur la touche pause. Nous sommes un ministère dynamique, qui innove - dynamisme sans lequel nous ne pourrions maintenir notre existence.

La RGPP est porteuse d'une ambition moderniste, adaptée aux enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle.

Le processus engagé est mobilisateur avec la clarification des tâches et la réaffirmation des missions. C'est une politique qui conjugue performance, accessibilité, visibilité et excellence.

Sur la mise en place de CHORUS, je mesure ce que peuvent ressentir les agents. Je reconnais le rôle des DRAC, elles sont le visage, la parole et la main du MCC en régions. Je porte une attention constante aux agents et à leur valorisation. De plus, des moyens sont mis en œuvre pour dépasser les difficultés rencontrées, avec l'identification de pistes prioritaires pour la simplification des outils et une feuille de route partagée pour le 2<sup>nd</sup> semestre. Une mission de l'IGAC sera lancée à l'automne. Nous reconnaissons un déficit d'attractivité en DRAC en matière de recrutement, d'où le manque de personnel, à la rentrée le Secrétariat général fera des propositions.

Je dégage six priorités pour le ministère :

- promouvoir toutes les diversités culturelles,
- investir les nouveaux terrains de la démocratisation culturelle,
- réaffirmer la politique culturelle dans les territoires,
- promouvoir une ambition en matière de patrimoine et de paysage,
- faire vivre notre modèle dans la mondialisation,
- faire valoir l'importance de la formation supérieure en s'adaptant aux enjeux de la mobilité avec la valorisation des écoles d'enseignement supérieur.

Sur les filières, comme la filière accueil, surveillance et magasinage (ASM), dont 1800 personnes ont bénéficié du repyramidage, je porterai une attention particulière à ses évolutions. Pour les fonctions support et, notamment, la filière administrative, une étude sera diligentée sur la transformation des emplois, afin de remédier au blocage des carrières en lien avec la GPEEC et en fonction de ses conclusions.

En conclusion, je tiens à rappeler l'importance que j'accorde au dialogue social, ce que confirme le nombre de réunions qui se sont tenues sur tous les sujets. »

**La CGT** rappelle la nécessité de débattre avec le ministre. C'est pourquoi les organisations syndicales ont décidé de parler d'une seule voix devant l'ampleur des enjeux. Nous souhaitons un échange le plus constructif possible.

Concernant le dialogue social, nous constatons effectivement qu'un grand nombre de réunions se sont tenues, mais pour quelle efficacité ? Il faut déterminer comment nous pouvons avancer sur les points d'achoppement et de friction, or pour l'instant c'est un échec.

La CGT-Culture partage le fait que le ministère a besoin de projets et que la culture détient un rôle majeur dans une société moderne. Nous ne partageons cependant pas la politique de l'Etat en matière de RGPP. Cette politique de l'emploi a des conséquences désastreuses. Elle crée une distorsion intenable entre les missions, l'emploi et les moyens. Quels moyens met-on en œuvre pour réaliser tous les projets ?

Les incertitudes qui pèsent ont un caractère anxiogène pour les agents et les amènent à s'interroger sur le sens du travail et des missions. Le travail est un objet majeur d'émancipation, lorsqu'il est touché les conséquences sont douloureuses comme pour les DRAC en ce moment. Il faut dès la rentrée engager des actions en ce sens.

#### **Décisions et engagements :**

*Vous pouvez trouver en pièce jointe le discours de Frédéric Mitterrand*

- Maison de l'histoire de France (MHF), le ministre confirme la tenue d'une réunion avec les organisations syndicales à la rentrée sur l'avant-projet du conseil d'orientation scientifique (COS), présenté à la presse le 16 juin / courrier intersyndical du 24 juin demandant ce débat.

- DRAC-STAP : le ministre a demandé qu'une mission de l'IGAC examine les conséquences de Chorus.

- Souffrance au travail : les décisions ayant trait aux différents rapports relatifs à la souffrance au travail feront l'objet de débats approfondis avec les représentants du personnel.

- Ecoles supérieures Culture, sanctuarisation de l'emploi des enseignants : le ministre se bat pour que cette mesure (les écoles hors RGPP) conquise sur les exercices précédents soit reconduite en 2012 et...il a bon espoir d'y parvenir.

- Filière ASM : une attention particulière sera portée à ses évolutions.

#### **Point 1 : Approbation du PV du 10 novembre 2010 et du 11 février 2011**

**La CGT** souhaite que des corrections soient apportées au PV de novembre. De plus, nous demandons le report du vote du PV du 11 février qui, loin d'être exhaustif, est incomplet, tronqué. Il sera donc soumis au vote lorsque les corrections seront faites.

Vote : pour moins une abstention.

#### **Point 1 bis : Grille de suivi des CTPM précédents**

Une réunion de présentation du rapport Beck sur *l'autonomie de gestion des établissements publics* s'est tenue début juillet. **La CGT** constate que l'autonomie de gestion accordée aux établissements publics n'est ni plus ni moins que l'implosion programmée du réseau. Cerise sur le gâteau : la création et la transformation de ces EPA, dotés de structures autonomes, ont un coût excessif, en total contradiction avec la logique RGPP (Cf. récent rapport de la Cour des Comptes).

**L'administration** reconnaît le coût élevé de ces créations mais soutient que les EPA sont plus dynamiques. Elle admet en revanche qu'il faut permettre la mobilité (portabilité des emplois via mutations) des agents de ces établissements comme à Pompidou, à la BnF ou au Louvre.

- Une extension de l'autonomie de gestion à d'autres établissements n'est pas à l'ordre du jour. En tous cas, rien se fera en ce sens avant 2012.

- Proposition de loi Férat sur le patrimoine monumental et, en particulier, les monuments gérés par le CMN : selon P. Hanotiaux, le calendrier parlementaire rend assez peu probable que le texte aboutisse au cours de cette législature (la CGT craint néanmoins la convocation d'une Commission Mixte Paritaire !).

- Conducteurs-Auto : une réunion sera organisée en septembre pour examiner les problèmes pratiques qui subsistent (C.Nègre).

**Point 2 : Arrêté fixant les modalités des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du ministère de la culture et de la communication**

Cinq réunions ont eu lieu avec les organisations syndicales afin de mettre en œuvre l'organisation des élections au MCC, soit le renouvellement de 22 CAP sur 25 et de CCP qui concernent 11 100 électeurs.

**La CGT** souhaite rappeler, comme elle l'a fait lors de la création des CCP ministérielles, qu'elle est opposée à ce que d'autres CCP d'établissement soient créées, avec des corps électoraux très faibles comme ici, notamment, à Versailles : de l'ordre de 285 agents non titulaires dont un grand nombre sont recrutés sur l'article 6.1, à 70%, et qui viennent travailler uniquement le week end. On peut alors comprendre qu'ils se sentent moins concernés par ces élections (situation qui au demeurant, au-delà du seul contexte électoral, mérite elle aussi une réflexion approfondie).

De plus, pour les agents, ces CCP très localisées et de trop grande proximité ne présentent pas assez de garanties d'objectivité et de recul nécessaires dans la résolution des conflits liés soit à la gestion des carrières soit aux sanctions disciplinaires.

Il en va de même pour la CCP de la CNHI, avec un corps électoral inférieur à 100 agents non titulaires. Aussi les élus CGT de la CCP de la CNHI demandent-ils son extinction et le rattachement des agents à la CCP Patrimoines.

Nous insistons sur le fait que les effectifs d'agents non titulaires de Versailles et de la CNHI sont insuffisants pour permettre la création ou le maintien d'une CCP en leur sein, pour exemple le musée d'Orsay qui compte 143 agents non titulaires est rattaché à la CCP Patrimoines.

Par ailleurs, l'organisation de ces élections dans ces deux établissements est inadmissible. Tout d'abord, les documents transmis sont indigents voir inexistant : la première réunion d'organisation s'est tenue le 7 juillet à Versailles et il manque encore des documents essentiels tels que les fiches de candidatures, les groupes d'emplois dans la liste des électeurs, etc.

Ensuite, les agents de Versailles ne sont pas informés du processus. Dans quelle mesure peuvent-ils alors se sentir concernés par le vote voire se présenter sur les listes... ?

**CCP Versailles : en conséquence, l'administration donne son accord au report des élections de la CCP de Versailles à la fin 2011, soit dans un délai de deux mois suivant le scrutin du 20 octobre.**

**La CGT** persiste, un peu seule contre tous, à demander, dans un premier temps, le report des élections à la CNHI, et dans un deuxième temps le rattachement de ces CCP (Versailles et CNHI) à la CCP Patrimoines.

**L'administration** rétorque qu'un débat sur les seuils minimum pour la création des CCP a acté le principe de 150 agents. La CNHI étant sous quadruple tutelle, le choix d'une CCP locale s'est fait avec l'administration de la CNHI et ses tutelles. Néanmoins une prise de contact avec la CNHI va être engagée et, s'il s'avère qu'en raison des contraintes du calendrier les délais ne sont pas tenables, les élections seront là aussi reportées.

**L'administration** fait néanmoins une légère concession : un bilan de ces 2 CCP locales, Versailles et CNHI, sera réalisé fin 2013, début 2014. Au regard, de cette évaluation, si l'expérience n'est pas concluante, les CCP locales pourraient être rapatriées dans la CCP Patrimoines.

Vote : pour, FO ne prend pas part au vote.

### **Point 3 : Suite de la présentation de la démarche GPEEC au ministère**

Ce point a fait l'objet d'un vif débat :

**Secrétariat général :** « Nous entamons dès maintenant des actions pour les opérations de recrutement et de formation. La mise en place d'un référentiel métiers permettra de construire des cartographies en terme de volume, de métier et d'emploi, ainsi qu'un modèle de projection du vieillissement et des effets des départs en retraite. Il faut définir les besoins dans les cinq ans à venir. L'objectif étant de savoir comment nous allons couvrir ces besoins. D'où la proposition d'engager des actions autour de la démarche de codification métiers y compris avec les EP.

Dans le cadre du calendrier du projet de loi relatif aux agents non titulaires, nous allons mettre à profit le recensement des agents éligibles à la titularisation pour disposer d'une meilleure visibilité des emplois sur budget d'établissement.

Nous allons mener un travail de mise en place d'un référentiel de compétences pour apporter des perspectives d'évolution professionnelle aux agents. Il faut une vision des besoins des services en volumétrie, en structure de l'emploi et en localisation.

Ce travail partira, d'abord, de certaines filières ou familles d'emploi : les fonctions support, la filière scientifique (la conservation), la filière ASM, en DRAC les bâtiments de France et les conseillers sectoriels. Les premiers résultats seront connus au CTPM de fin 2011. »

**La CGT :** « Vous n'avez pas pris en compte nos interventions et nos divergences de fond. Quelle est la situation de l'emploi de l'administration centrale mais aussi des opérateurs ? Les chiffres transmis sont très parcellaires notamment pour les grands EP, or il ne faut pas que ces derniers restent un point aveugle !

Comment fait-on pour continuer à fonctionner avec une augmentation constante des missions alors même qu'on constate une baisse des moyens et des effectifs ? La GPEEC doit répondre à ces priorités et à ces urgences découlant de la RGPP et, au vrai, résultant des choix délibérés du gouvernement.

Les textes parlent de ventilation des moyens, de transmission de données. Pour produire et transmettre les éléments à Bercy, vous détenez des tableaux chiffrés. La circulaire gouvernementale du 10 mai 2011 relative aux établissements publics porte sur l'obligation de transmission des tableaux crédits-emplois-masse salariale. La non transmission de ces données peut même conduire au blocage des subventions. Vous connaissez ce texte parfaitement. C'est tellement vrai que vous êtes contraints par Bercy à vous y conformer. Vous ne pouvez donc pas répondre, sauf à persister dans la tactique fatigante du brouillard artificiel, que vous n'avez pas ces chiffres. Tant que vous refuserez de nous les communiquer, nous ne pourrons pas travailler sur le fond, nous ne pourrons pas travailler sérieusement.

Par ailleurs, si vous nous dites que nous y verrons plus clair dans cinq ans, il faut un moratoire immédiat sur les suppressions de postes puisqu'il n'y a pas de visibilité de ces destructions d'emplois. Nous voulons un compte exhaustif des emplois.

**L'administration** reconnaît qu'il ne faut pas multiplier les structures et les missions ce qui mettrait le MCC en difficulté au regard des tensions sur l'emploi. Elle reconnaît en outre qu'il est cohérent de demander de nouveaux moyens pour de nouveaux projets. Sur ces questions, elle souligne un point d'accord avec la Cour des Comptes.

Un bilan annuel sera fait de la gestion de l'emploi avec une projection à trois ans. Des groupes de travail par filière vont se mettre en place.

Une restitution (en CTP AC) du réalisé du schéma d'emploi et de la ventilation des suppressions d'emplois sur la période triennale 2009-2011, sera faite. Elle sera faite en miroir - colonne comparative - des données de l'exercice 2008 (G.Boudy, Secrétaire général).

#### **Point 4 : Point d'information relatif à la stratégie ministérielle de développement durable**

**L'administration** présente le point : cette stratégie ministérielle s'inscrit dans une démarche mondiale et gouvernementale. Au MCC, la démarche se construit autour de trois axes : inciter, agir et promouvoir. La feuille de route vers une économie verte est organisée en neuf défis stratégiques, cohérents avec les engagements nationaux, européens et internationaux.

- consommation et production durables, société de la connaissance (éducation et formation, recherche et développement), gouvernance, changement climatique et énergie, transports et mobilité durables, conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, santé publique, prévention et gestion des risques, démographie, immigration, inclusion sociale et, enfin, défis internationaux en matière de durable et de pauvreté dans le monde.

Sur la question des moyens de mise en œuvre : dans certains cas, ils restent à trouver. Ils sont cependant évalués. Le but étant de mutualiser afin de réduire les coûts, notamment en termes de consommation énergétique, au plan de l'immobilier, des transports, etc. C'est une démarche longue qui devrait courir sur 10 ans.

**Pour la CGT** le projet est ambitieux, les thématiques sont vastes et complexes. Mais quelles sont nos réelles capacités à mettre en œuvre un tel plan ?

Sur la partie sociale, nous sommes perplexes : les groupes de pression patronaux exercent un lobbying intense sur les parlementaires et sur le gouvernement pour réduire cet aspect à sa portion congrue dans les décrets d'application de la loi Grenelle 2. Il n'y qu'à voir la bataille épique et le forcing du patronat sur l'article 225 de cette loi - article justement consacré à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et que le MEDEF et autres organisations « progressistes » veulent vider totalement de sa substance pour continuer à pratiquer le dumping social, en France comme à l'international, en toute impunité !

Il faut d'ailleurs considérer que ces pressions ne sont pas sans effet sur le MCC lui-même. Ainsi, en matière de sous-traitance (et il y a aujourd'hui des centaines d'entreprises de sous-traitance au MCC et dans nos EP), lorsque **la CGT** - pionnière sur ces revendications -, fait directement à Frédéric Mitterrand la proposition d'une charte sociale, et, allant encore plus loin, celle de l'introduction de clauses sociales protégeant les droits et la santé des salariés de ces entreprises dès la rédaction des cahiers des charges des marchés publics, que se passe-t-il : ces propositions sont SANS REPONSE ! Là-dessus, pour des droits opposables à tous les donneurs d'ordre, à commencer par le ministre lui-même, la CGT reviendra à la charge aussi longtemps que nécessaire.

D'autre part, il faut inscrire la démarche de développement durable dans les contrats de performance et contraindre les établissements à appliquer et créer des plans de sauvegarde des œuvres. Nous souhaitons connaître la programmation de ces actions avec une présentation annuelle.

De plus, il y a nécessité de développer la formation sur ce thème mais aussi la formation au sens large comme facteur de développement humain.

- La mise en place d'une charte sociale et l'introduction de clauses sociales font partie de nos objectifs (Christopher Miles, Secrétariat général MCC).
- Toutes les instances doivent intégrer ces problématiques.
- Nous sommes favorables à la création du document unique (DU) et de plans de sauvegarde des œuvres dans tous les établissements.

#### **Point 5 : Réforme du financement de l'archéologie préventive, point d'étape**

Isabelle Maréchal de la DG Patrimoines précisent qu'il faut terminer les projections budgétaires :

- acter la redevance de l'archéologie préventive,
- adossement de cette redevance sur la taxe d'aménagement,
- processus intégré au PLF 2012,
- 125 à 130 millions d'euros budgétés par le MCC,

- exigence accrue sur la maîtrise des coûts,
- introduction d'un ticket modérateur,
- gestion budgétaire éventuellement confiée à la caisse des dépôts voire création d'un compte d'affection spécial.

- Financement de l'archéologie : avancée des travaux positive mais reste à boucler le dispositif, une nouvelle réunion avec les organisations syndicales sera convoquée à la rentrée (Elodie Perthuisot, Directrice adjointe de cabinet).

- Les arbitrages seront rendus au plus tard début septembre.

### **Point 6 : Questions diverses CGT**

- La CGT demande à ce que les arrêtés de changement d'échelons des agents titulaires soient transmis sans délai aux intéressés. Nous avons constaté, alors même qu'il s'agit d'une procédure automatique, que certains agents n'ont pas bénéficié de leur avancement (années 2010 et 2011). Il faut y remédier immédiatement et appliquer la rétroactivité.

- Un grand nombre d'agents non titulaires sur budget du MCC, nous signalent que les évolutions indiciaires automatiques, sauf avis contraire motivé du supérieur hiérarchique (Art. 3 de la Circulaire MCC du 23 juin 2009), prévues au 1er janvier 2011, n'ont pas été effectuées depuis 5 mois. Nous rappelons que ces "avancements à intervalles prédéterminés" automatiques sont l'application d'un texte réglementaire signé par le ministre de la culture et ont été notifiés aux agents dans leur Fiche Individuelle de Reclassement. Nous vous demandons de confirmer que ces évolutions indiciaires seront bien appliquées rétroactivement au 1er janvier 2011 à tous les agents qui y ont droit et dans les plus brefs délais.

- La CGT demande que le renouvellement de la Carte Culture se fasse sans exclusive conformément aux débats et engagements du CNAS. **Ce sera le cas sans problème.**

- Arrêtés changement d'échelons des fonctionnaires : le SRH mène l'enquête... avec de fortes présomptions de bug informatique sur Rapsodie.

- Pour les évolutions indiciaires des agents non titulaires la difficulté a été localisée, elle venait du contrôleur financier (il n'avait pas donné son feu vert !). Ce blocage ayant été levé le problème est en voie de résolution et ne devrait pas se reproduire. Le mise en paiement, effectivement rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011, est donc en cours.

- Archéologie : le rapport Bouet sera communiqué dans son intégralité (Elodie Perthuisot).

- Autres rapports, "pas communicables", pour cause de confidentialité, selon le cabinet : le rapport Roy sur l'UCAD (rémunérations notamment), le rapport CNC-Archives du Film, le rapport Beck.

- Concernant l'UCAD et le rapport Roy, bien que « pas communicable », une réunion sera programmée à la rentrée sur les suites du rapport, et ce avant la négociation annuelle obligatoire (Cf. NAO sur les salaires dans le droit privé) / (Elodie Perthuisot).

Paris, le 15 juillet 2011